

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

L'an deux mil quatorze et le **vingt huit avril**, le Conseil Municipal de **Saint Léger-sur-Dheune**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LERICHE Daniel, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24 avril 2014

Présents : M. Daniel LERICHE, Mme Jacqueline TOMBEUR, M. Guy MARCHANDEAU, Mme Consiglia DUBOIS, MM Roger PACOREL, Patrick GRAVIER, Mmes Jocelyne BRUNELLE, , Isabelle GUILLEMIN, M. BOUILLOT Eric, Mmes Laurence AUGAGNEUR, Isabelle BALLOUARD , Corinne FAYET-FRIBOURG, MM Jan CASTAINGS-LAHAILLE, Guillaume WARMUZ, Mme Virginie LAGRANGE, M. Damien BONDOUX.

Excusés : M. Louis WAGNER (pouvoir à M. Daniel LERICHE), M. Jean-Claude HOUEMENT (pouvoir à Mme Jacqueline TOMBEUR), Mme Anne-Marie CHAPELLE (pouvoir à M. Guy MARCHANDEAU).

Délibération 2014-022

SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE LA DHEUNE

Désignation du délégué suppléant

Vu les articles L.5211-7 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat des Eaux de la Vallée de la Dheune fixant la représentation de la commune à deux délégués titulaires, un délégué suppléant,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 avril 2014 portant désignation des délégués titulaires,

Vu l'omission de désignation du délégué suppléant lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2014,

Le conseil municipal procède à l'élection du délégué suppléant au Syndicat des Eaux de la Vallée de la Dheune.

Election du délégué suppléant - Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après

- nombre de votant : 19
- votes nuls : 0
- suffrages exprimés : 19
- majorité absolue : 10

Madame Virginie LAGRANGE a obtenu dix neuf voix (19 voix). Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Virginie LAGRANGE est élue déléguée suppléante.

Délibération 2014-023

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

M. le Maire explique que, dans chaque conseil municipal est instaurée une fonction de correspondant défense. Cet élu correspondant a vocation à développer le lien armée - nation : il est destinataire d'une information régulière, notamment de la délégation à l'information et à la communication du ministère de la défense (DICOD) ; il est susceptible de relayer auprès des jeunes administrés et de leurs parents des informations pratiques sur le recensement ou la journée d'appel de préparation à la défense...

A la suite du renouvellement du conseil municipal, dit qu'il convient de procéder à la désignation de ce correspondant défense.

M. le Maire entendu, **le conseil municipal**, ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret, désigne M. Guy MARCHANDEAU comme correspondant défense.

Délibération 2014-024

CNAS (comité national d'action sociale) – Désignation d'un délégué élu

Vu l'adhésion de la commune au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de mise en œuvre de la politique d'action sociale en faveur du personnel,

Vu l'article 6 des statuts du CNAS stipulant que l'adhésion au comité s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la commune au sein des instances du CNAS,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 30 mars 2014,

Le conseil municipal, ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret, désigne Madame Jacqueline TOMBEUR comme élue représentant la commune auprès du CNAS.

Délibération 2014-025

Budget annexe – Bâtiment technique (Locaboat)

Affectation du résultat de fonctionnement 2013

M. le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2013 approuvé le 17 mars 2014:

- un excédent de fonctionnement cumulé de 18 027.50 euros.
- un besoin de financement de la section d'investissement de 8 741.74 euros.

Propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au budget primitif 2014 comme suit :

- 8 741.74 € en réserves d'investissement – compte 1068 – pour couvrir le déficit d'investissement 2013

- le solde, soit 9 285.76 €, en report à la section fonctionnement.

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal*, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2014-026

Budget annexe 2014 – vote

Bâtiment technique (Locaboat)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du bâtiment technique communal qui s'élève à :

- 24 002 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 17 891 € en dépenses et recettes d'investissement.

Délibération 2014-027

Budget annexe – Capitainerie Point I

Affectation du résultat de fonctionnement 2013

M. le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2013 approuvé le 17 mars 2014 :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 19 338 .67 euros.
- un besoin de financement de la section d'investissement de 5 259.87 euros.

Propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au budget primitif 2014 comme suit :

- 5 259.87 € en réserves d'investissement – compte 1068 – pour couvrir le déficit d'investissement 2013.

- le solde, soit 14 078.80 €, en report à la section fonctionnement.

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal*, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2014-028

Budget annexe 2014 – vote

Capitainerie - Point I

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du service « capitainerie point I » qui s'élève à :

- 38 895 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 26 032 € en dépenses et recettes d'investissement.

Délibération 2014-029

Budget annexe – affectation du résultat de fonctionnement 2013

Centre de loisirs

M. le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2013 du centre de loisirs approuvé le 17 mars 2014 :

- un excédent de fonctionnement de 1 816.84 euros.
- un solde d'exécution positif d'investissement cumulé de 3.45 euros

Propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au budget primitif 2014 comme suit :

- report de la totalité de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement.

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal* à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2014-030

Budget annexe 2014 – vote

Centre de loisirs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du service « centre de loisirs » qui s'élève à :

- 215 864 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- 4 € en dépenses et recettes d'investissement.

Délibération 2014-031

Budget annexe - assainissement

Affectation du résultat de fonctionnement 2013

M. le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2013 approuvé le 17 mars 2014 :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 24 191.98 euros.
- un solde d'exécution positif d'investissement de 85 119.46 euros
un solde négatif des restes à réaliser d'investissement de 34080 euros

Propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au budget primitif 2014 – compte 1068, soit 24 191.98 €.

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal*, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2014 - 032

Budget annexe – Service assainissement

Redevance assainissement

M. le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-8 à L2224-12-4 et R2224-19 à R2224-19-2,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 modifiée,

- le service assainissement est un service à caractère industriel et commercial (**SPIC**) : à ce titre, toutes les opérations afférentes audit service sont retracées au sein d'un budget annexe. Cette gestion individualisée permet de connaître le coût du service qui est financé par les usagers par les biais de la redevance assainissement.

- la redevance assainissement est constituée d'une part variable proportionnelle à la consommation réelle d'eau et d'une part fixe calculée en fonction des charges fixes, indépendamment de toute consommation.

Considérant les investissements programmés : rénovation de la filière de traitement des boues de la station d'épuration, réalisation de 2 tranches d'assainissement collectif, traitement des eaux parasites, les membres de la commission « assainissement » proposent de fixer le montant de la redevance d'assainissement comme suit :

- part fixe : 82.76 € (applicable à partir du 1^{er} juillet 2014)
- part variable : 1.44 € le m3 (applicable à partir du 1^{er} juillet 2014).

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal*, à l'unanimité, accepte la proposition susvisée.

Délibération 2014-033

Budget annexe – vote

Service assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du service assainissement qui s'élève à :

- 158 014 € en dépenses et recettes de fonctionnement.
- 200 340 € en dépenses et recettes d'investissement.

Délibération 2014-034

Budget – affectation du résultat de fonctionnement 2013

Service principal

M. le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2013 du service principal approuvé le 17 mars 2014 :

- un excédent de fonctionnement de 204 699.55 euros.
- un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 282 288.55 euros
un solde des restes à réaliser d'investissement négatif de 201 507 euros
soit un besoin de financement de la section d'investissement 483 795.32 euros.

Propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en réserves d'investissement au budget primitif 2014 – compte 1068, soit 204 699.55 €.

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal* à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2014-035

Budget – service principal

Fiscalité – fixation des taux d'imposition 2014

M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances pour 2014,

Considérant les dépenses engendrées par la mise en place du nouveau protocole informatique d'échange entre l'ordonnateur et le comptable (PES V2) applicable au 1^{er} janvier 2015, par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

Considérant la baisse de la dotation globale forfaitaire 2014,

Après analyse du budget primitif 2014 par la commission des finances,

propose de fixer les taux des impôts directs locaux au titre de l'exercice 2014 comme suit afin d'obtenir un produit fiscal complémentaire de 24 417 euros couvrant les dépenses et modification de recettes susvisées :

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe habitation	12.65 %	13.27 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.58%	21.58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51.92%	51.92%

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal* à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2013-036

Aménagement de la Mairie et de ses abords extérieurs

affermissement tranche conditionnelle 2

M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal*, à l'unanimité :

- décide d'affermir la tranche conditionnelle 2.
- dit que la dépense afférente à cette tranche est inscrite au budget primitif 2014.
- charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2014-037

Budget primitif 2014 – service général

Vote

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du service général qui s'élève à :

- 1 250 023 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 1 056 903 € en dépenses et recettes d'investissement (restes à réaliser inclus).

Délibération 2014-038

Budget annexe – affectation du résultat de fonctionnement 2013

Lotissement « clos des Joncs Salés 2 »

M. le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2013 du lotissement « clos des Joncs Salés 2 » approuvé le 17 mars 2014 :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 38 519.95euros.
- un résultat d'investissement nul

Propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 au budget primitif 2014 comme suit :

- report de la totalité de l'excédent, soit 38 519.95 € en section de fonctionnement.

M. le Maire entendu, *le Conseil Municipal* à l'unanimité, accepte cette proposition.

Délibération 2014-039

Lotissement « clos des Joncs Salés 2 » -

Budget primitif 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 du lotissement « clos des Joncs salés 2 » qui s'élève à :

- 38 519 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Délibération 2014-040

Budget primitif 2014 – chaufferie bois avec réseau de chaleur

Vote

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote le budget primitif 2014 du service « chaufferie bois avec réseau de chaleur » général qui s'élève à 61 191 € en dépenses et recettes de fonctionnement et à 224 717 € en dépenses et recettes d'investissement.
- décide de consolider la ligne de trésorerie à l'issue de l'encaissement du versement du solde de la subvention FEDER.
- charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

